

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 9 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H06 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M. BUGAUD, G. DOZ, A. BASTIDE, B. DE FOMMERVAULT, M. BOUSCHON, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE (+ procuration de S. CIVIER) A. LOYET, B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, J. SARTRE (+ proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, JC. FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA).

Mesdames MC. SAUSSAC, MC. JOUVE, M. ALLAMEL, M. DUBOIS, MN. DURAND (+ procuration de F. NOGIER), F. DUMAS, P. ROUX (+procuration de R. THIOLLIERE), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 31/10/2018

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs F. JOUFFRE, J. DAURY, B. MEISS, F. BRECHON, P. MANENT et Mesdames C. FAURE et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :

**Objet : Choix des entreprises pour les travaux : Aire d'accueil des gens du voyage Aubenas (marché 2018-18)**

Est rappelée au conseil sa délibération n° DEL 31052018-07 autorisant la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à AUBENAS et le lancement de la procédure de consultation.

Les pièces du marché ont été rédigées et publiées sur la plateforme achatpublic.com le 4/09/2018, sur le site CCBA et dans la rubrique Annonces Légales du Dauphiné Libéré.

La procédure de consultation a pris fin le 28/09/2018. 12 offres ont été réceptionnées (réparties sur les 4 lots suivants ; les lots 1,3 et 4 comportent des prestations supplémentaires dites PSE) :

-Lot 1 : Terrassements généraux/voirie/réseaux humides (PSE 1 : moins-value pour pose enrobé à la place de dalles béton - PSE 2 : dispositif d'absorption des eaux usées -PSE 3 : bouche de lavage)

-Lot 2 : Réseaux secs

-Lot 3 : Espaces verts, clôtures, mobilier (PSE 1 : réseau d'arrosage -PSE 2 : blocs de lestage)

-Lot 4 : Modules sanitaires préfabriqués et local technique (PSE 1 : alarme)

L'analyse des offres a été présentée le 19 octobre 2018 par le maître d'œuvre, en présence d'élus de la CCBA (Mme SUCHET, Mrs MAISONNEUVE, RECCHIA et PONTHER), et techniciens (H. NOHARET, V. PRADIER, C. MOREAU).

L'estimatif du maître d'œuvre s'élève à 900 010.50 €HT (avec PSE retenues).

Considérant le classement établi en réunion d'analyse des offres le 19/10/2018,

Considérant que l'assemblée a pris connaissance du tableau de classement des offres, avant la présente séance et qu'elle a ainsi, été informée des caractéristiques de toutes les offres ;

Il est proposé, au conseil communautaire, de valider le choix des entreprises suivantes et ayant obtenu la meilleure note pour les :

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20181109-DEL09112018-11-  
DE  
Date de télétransmission : 13/11/2018  
Date de réception préfecture : 13/11/2018

LOT 1 (avec les prestations supplémentaires éventuelles 2 et 3) :

L'entreprise COLAS, classée en première position avec la note de : 86/100 pour un montant HT de 399 551,40 € (après mise au point du marché et correction des erreurs d'addition sur BPU

LOT 2 :

L'entreprise SPIE classée en première position avec la note de 85.85/100 pour un montant HT de 40 678 € ;

LOT 3 (avec PSE 1 et 2 ) :

L'entreprise CMEVE classée en première position avec la note de 94/100 pour un montant HT de 64 926.10 €

LOT 4 (avec variante et PSE 1 ) :

Le groupement FRANCIOLI/SATP classé en première position avec la note de 91.49/100 pour un montant HT de 360 736.03 €.

En conséquence de quoi, le montant total des marchés de travaux, variantes et PSE incluses, s'élève à 865 891,53 € HT

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- d'autoriser le Président à signer les actes d'engagement et tous documents relatifs aux marchés avec les entreprises précitées dès lors que les dépôts réglementaires au service du contrôle de légalité auront été effectués ;
- De charger le Président, conformément à l'article 99 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, d'informer les candidats non retenus.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 13 novembre 2018  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20181109-DEL09112018-11-  
DE  
Date de télétransmission : 13/11/2018  
Date de réception préfecture : 13/11/2018